

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

CLAUSES DE GARANTIES

Responsabilité civile - Dommages par accident - Défenses recours - Personnes transportées

Permis de conduire + de 3 ans - Ages minimum : 25 ans

Dépôts de garanties :

- cat A 690€
- cat B, C 790€
- cat D, E 890€
- cat F 1500€

Permis – de trois ans et -25 ans caution unique de 1000€ sauf cat F 2000€ et un supplément de 5€/jrs de location

Dépôts de garanties uniquement par carte bancaire si chèque caution la personne devra obligatoirement souscrire à l'assurance rachat de franchise.

Le règlement de la location est exigible à la signature du contrat.

Réduction de franchise* :

- cat A 4€/jrs caution 390€
- cat B, C 6€/jrs caution 490€
- cat D, E 8€/jrs caution 590€
- cat F 11€/jrs caution 1000€

Celle-ci occasionne une baisse sur le prix de la caution uniquement.

Rachat de franchise** :

En payant à partir de 8€/jrs selon la catégorie un rachat de franchise est appliqué.

- cat A 8€/jrs
- cat B, C 12€/jrs
- cat D, E 14€/jrs
- cat F 17€/jrs.

Pour toute détérioration mineure réparable (rayure, enfoncement sans chg d'élément, retro casse, bris de glace) la franchise sera remise au client.

Assurance complémentaire*** :

A partir de 15€/jrs selon la catégorie

- cat A 15€/jrs
- cat B, C 20€/jrs
- cat D,E 25€/jrs
- cat F 40€/jrs

Quelque soit la réparation à effectuer ou les dégâts occasionnés dans le bon fonctionnement du véhicule et selon les codes régies par la loi sauf vol la caution est remise. (avec ou sans contrevenant)

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU LOUEUR

Le loueur loue par les présentes le véhicule au locataire conformément aux termes et conditions stipulés sur la première et sur cette page et le locataire en contrepartie accepte par sa signature les dits termes et conditions comme fondements du présent contrat.

1 - Livraison et Restitution

Le locataire reconnaît que le véhicule est dans un bon état d'ensemble et sans défaut apparent et s'engage à le rendre au LOUEUR avec tous les documents et accessoires; y compris les clés du véhicule dans un état identique, aux lieux et dates désignés dans ce contrat.

Pour tout véhicule remis sale (poils d'animaux, sable, boue, sièges tachés), un nettoyage complet sera facturé jusqu'à 100€.

2 - Dommages Etc.

En cas de perte du véhicule ou dommage causés à celui-ci par violation intentionnelle du présent contrat ou négligence grave, le locataire devra indemniser le LOUEUR à concurrence de la valeur résiduelle comptable du véhicule au moment de la location, en cas de perte ou du montant du préjudice total subi en cas de dommages. Par ailleurs, si le locataire a respecté le présent contrat:

a) il ne sera responsable des pertes et dommages causés au véhicule du fait d'incendie ou de vol, autres ceux qui lui sont imputables conformément à l'alinéa 1 du présent article.

b) la responsabilité du locataire pour pertes ou dommages causés au véhicule ne résultant pas d'incendie ou de vol sera LIMITÉE à la franchise indiquée sur la première page des présentes.

Tout dégât occasionné sur les véhicules quelque soit l'ampleur la caution se verra systématiquement prélevée sauf si assurances prescrites.

3 - Frais

Le locataire paiera ou remboursera au LOUEUR, sur sa demande, la somme représentant:

- a) le forfait journalier
- b) tous frais de carburant
- c) tous impôts ou taxes sur la location ou le montant facturé par le LOUEUR comme remboursement de ces impôts et taxes;
- d) des frais et dépenses du LOUEUR, y compris le montant raisonnable des honoraires d'avocats encourus lors du recouvrement des Paiements dus par le locataire en vertu du présent contrat;
- e) toutes amendes, poursuites pénales et autres frais restent à la charge du locataire pour toutes infractions ou délits commis pendant la durée de la location par le Locataire ou tout autre utilisateur du véhicule à quelque titre que ce soit.

3.1 Mode de règlement :

Espèces, carte de crédit, chèques vacances, possibilité de paiement à distance (chèques : lors de la réservation)

3.2 Location minimum : 1 jour (24h)

3.3 siège bébé à la demande : 6€/jrs, + 1 semaine 30€ht

3.4 Livraison de véhicule gratuite : port, aéroport, hôtel, hébergement

3.5 carburant : le véhicule doit être rendu au même niveau de départ, dans le cas contraire une facturation de 2,50€/l vous sera facturée.

3.6 Kilométrage : kilométrage illimité tva incluse : 8.5%

3.7 durée : l'heure supplémentaire 10€, au delà de deux heures de retard la journée complète vous est facturée.

4 - Exonération de Responsabilité

Dans le cadre des limites légales, le LOUEUR dégage toute responsabilité pour les dommages atteignant le Locataire ou tierce personne utilisant le véhicule à quelque titre que ce soit. En aucun cas le LOUEUR ne peut-être tenu pour responsable de la perte ou de dommage atteignant les objets laissés à bord du véhicule, et il en est de même pour tout préjudice indirect consécutif à des retards de livraison, à défaut mécanique ou toute autre cause.

5 - Conditions d'utilisation

Le Locataire est tenu de prendre soin du véhicule et de ses accessoires et notamment, de garder les clés du véhicule en sa possession, de garer le véhicule en lieu sûr et de ne pas permettre son utilisation:

- a) pour le transport de personnes ou d'objets, à titre onéreux (sauf dans le cas des camions et des fourgonnettes)
- b) pour propulser ou tirer tous véhicules remorques, ou autres objets
- c) pour aucun essai, compétition ou course automobile
- d) lorsque le client ou tout autre conducteur de véhicule est sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'influence de drogues hallucinogènes, narcotiques, barbituriques ou tout autre substance affectant sa conscience ou sa capacité à réagir.
- e) en contravention avec tout règlement de douane, du code de la route ou de toutes autres réglementations
- f) par toute personne autre que le Locataire ou les conducteurs dûment autorisés par le LOUEUR et nominativement désignés à la 1ère page du présent contrat.

6 - Assurance

Seuls le ou les conducteurs nominativement désigné (s) à la page 1 du présent contrat bénéficient de la garantie au titre de la police souscrite par le LOUEUR à laquelle se réfère le présent contrat et dont le Locataire déclare accepter les termes et les conditions y compris les éventuelles limitations.

7 - Accident

Tout accident doit être signalé au LOUEUR dans un délai de 24H ou en avertir l'agence. Un constat amiable dûment complété (tiers, témoins, etc..) doit être adressé au LOUEUR. Toute intervention des services de Police consécutive à un accident doit être signalée. Aucune reconnaissance de responsabilité n'est opposable au LOUEUR et à ses Assureurs avec lesquels le Locataire s'engage à coopérer dans le cadre de toute enquête et; ou procédure légale. Dans le cas contraire le client reste redevable quelque soit l'assurance choisit de la totalité de la caution.

8 - Loi applicable - Jurisdiction

Tout différend résultant du présent contrat sera soumis au droit français et à la compétence des Tribunaux dont dépend le Siège Social.

9- Réserveation

Toute prise en compte de réservation se fait par versement d'arrhes soit par CB, chèque, espèces d'un montant de 30% du prix de la location.

9.1 Annulation

En cas d'annulation d'une réservation :

-plus d'une semaine : soit un avoir valable un an vous est fait ou en cas de remboursement 50% du montant de la réservation vous sera imputé.

- moins d'une semaine : la totalité de celle-ci sera imputé.

Sauf en cas de force majeure : décès, vol annulée ect... et sur présentation de papier justifiant la cause la société se réserve le droit du remboursement de la totalité de la somme.

10- Retour anticipé

Tout retour anticipé donne droit à un avoir valable 1 an ou à la perte de 50% du montant restant.

Si le retour anticipé incombe la société pour : faute mécanique résultant à la bonne circulation du véhicule et que celle-ci ne peut être réparé ou que l'on ne puisse pas remplacer le véhicule par quelque moyen que ce soit, le client sera indemnisé du restant dû. La société se réserve seul juge du bon fonctionnement de ses véhicules.

Formalités :

A partir de 18 ans sous conditions.

*En cas d'accident responsable et détérioration du véhicule quelque soit la nature (rayure, enfoncement, siège abimés ect..) la caution sera prélevé automatiquement sauf si assurance prescrite.

** le vol et véhicule non réparable n'est pas pris en compte donc la caution sera prélevée.

*** assurance tout compris

BONNE ROUTE !